



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ministres

Question écrite n° 60440

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le Premier ministre s'il n'y a pas quelque hypocrisie à obliger les ministres ayant gagné les élections municipales dans leurs communes à choisir entre leur mandat de maire et leurs fonctions ministérielles, ce qui n'est pas le cas des ministres ayant subi un échec électoral. De surcroît, les ministres honorés par le suffrage universel ont détourné, pour la plupart la règle du non-cumul en se faisant élire premier adjoint (La Lettre du maire, n° 1.25, 27 mars 2001). Il lui demande, comme il l'avait déjà fait à plusieurs reprises, s'il ne lui semble pas indispensable de clarifier, une fois pour toutes, la règle du non-cumul, en toutes circonstances et pour tous les ministres, élus ou battus.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur le cumul des fonctions de maire et de ministre. Comme il avait été souhaité par M. le Premier ministre lors de la formation du Gouvernement en juin 1997, les ministres qui ont été élus maire lors des élections municipales ont choisi entre leur mandat et leur fonction ministérielle.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60440

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2513

Réponse publiée le : 18 juin 2001, page 3504